



Intervention empêchée d'Olivier PAUL-MORANDINI

Lors de la conférence ***Notre Europe demain***

Samedi 18 novembre 2006, Sénat, Palais du Luxembourg (organisé par *Notre Europe*)

Bonjour et merci de me donner la parole, mon nom est Olivier Paul-Morandini, citoyen actif représentant la European Emergency Number Association, basée à Bruxelles et oeuvrant pour la promotion et l'utilisation efficace du 112, numéro d'appel d'urgence unique européen.

Sous la présidence de Monsieur Jacques Delors et la vice-présidence de Monsieur Etienne Davignon, était posé un acte essentiel et visionnaire à l'époque ; la création d'un numéro d'appel d'urgence unique européen, le 112. Dans le cadre du Marché Unique, en parallèle à la libre circulation des personnes, l'Europe offrait à ses citoyens un numéro standardisé leur donnant accès aux services d'urgence et ce, où qu'ils se trouvent au sein de l'Union. La légitimité et la pertinence de cette [Décision du Conseil](#) se sont bien entendu amplifiées au regard de la proportion sans cesse grandissante de nos citoyens européens devenus mobiles. Et pour cause, puisqu'il s'agit des deux tiers de la population européenne qui voyage intra Union sur une période de cinq ans.

Le paradoxe ? On pourrait sauver chaque année 5.000 vies supplémentaires chaque année si le 112 était correctement implémenté, sans parler des 5 milliards d'euros économisés auprès des services d'urgence ([CGALIES, 2002](#)). Et l'ironie de l'histoire, c'est que la Commission Européenne, malgré les interpellations parlementaires, malgré les plaintes, malgré les [pétitions](#), répond officieusement qu'elle « *ne peut pas mener l'évaluation des services 112 au sein des Etats Membres* » bien que cette réglementation liée au 112 a été renforcée au travers de 3 Directives ([Open Network 1998/10/EC](#), [Universal Service 2002/22/EC](#), [Privacy 2002/58/EC](#)), prétextant que la France et l'Italie, deux des six pays fondateurs, « *menacent* ».

Si Monsieur Borel s'est autorisé un brin de naïveté plus tôt cet après-midi dans ses évocations, je m'en autoriserai également un peu en vous disant que souvent j'espère un retour de l'équipe de Monsieur Jacques Delors à Bruxelles. Si la nature nous permet de rêver, c'est que des rêves se réalisent. Et si Monsieur Delors ne peut revenir à Bruxelles, l'autorité dont il bénéficie ainsi que vous tous dans ce panel d'orateurs, ne pourrait-elle pas aider l'actuelle Commission à poursuivre cette idée que vous aviez de Votre Europe et que vous aviez si bien imaginée sur cet aspect précis du 112.

Ma question est de savoir si, face à 15.000 enregistrés depuis la non transposition de la Directive Service Universel en juillet 2003, l'Europe a-t-elle un avenir en protégeant si mal ses citoyens, avec une Commission se permettant même d'oublier de jouer son rôle de Gardienne des Traités ?

Et suite au propos de Monsieur Vincent Beaufile par rapport à Monsieur de Villepin, j'aimerais également attirer votre attention sur le fait que le gouvernement de ce dernier répond il y a plus d'un an à la Commission Européenne que, conformément à la réglementation communautaire en vigueur, tous les appels au 112 sont localisés en France. Or, ceci est faux. Je ne pense pas que le mensonge soit une question de droite ou de gauche, je pense qu'elle est la conséquence d'une absence de courage politique voire d'ignorance. Tout comme il existe le courage journalistique pour rapporter la réalité aux citoyens et je serais très heureux de lire dans une proche édition du *Nouvel Observateur* ou de *Challenges*, puisque vous êtes partenaires de cet événement Monsieur Beaufile, les résultats d'une réelle investigation sur la question du 112 en France.

Je vous remercie.

Article de référence pour vision complète et documentée : [voir ici](#)

EENA asbl
Avenue Louise, 262
B-1050 Brussels / Belgium
tel : + 32 (0)475 84 00 82
info@eena.org www.eena.org

is a non-for profit association